

Rentrée 2023
Les étapes de l'inscription

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat -
Antenne du Tarn

Etape 1 : Prendre contact avec une développeuse de l'apprentissage du service Orientation qui vous :

- positionnera sur une session d'intégration de 35h,
- communiquera une liste de potentiels employeurs.

Pôle Bâtiment/BPJEPS APT

Sophie FABRE : 06 38 22 72 37.

Pôle Alimentaire/Hôtellerie, restauration et service

Nina MERCIER : 06 38 23 38 27.

Pôle Carrosserie/Formation BTS/Site de Sorèze

Annabelle PERRET : 06 84 14 43 64.

Etape 2 : Participer aux sessions d'intégration.

Une fois que vous avez trouvé un employeur :

Etape 3 : Compléter le dossier de candidature (par l'employeur et le candidat).

Etape 4 : Venir déposer le dossier de candidature à l'URMA - Antenne du Tarn.

Un assistant administratif vous accueillera afin de vérifier votre dossier de candidature (sans RDV du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h15).

Etape 5 : Enregistrement du contrat.

L'URMA - Antenne du Tarn établit le contrat d'apprentissage et la convention et les envoie à l'entreprise pour signature.

Puis l'URMA dépose ces documents à l'organisme dont vous relevez (OPCO ou unité départementale de la DREETS pour le secteur public) au plus tard dans les 15 jours qui suivent le début d'exécution du contrat. L'OPCO dispose de 20 jours à compter de la date de réception du contrat et de la convention pour rendre sa décision de prise en charge de la formation.

Etape 6 : Inscription de l'apprenti(e) pour la rentrée 2023.

L'URMA - Antenne du Tarn vous enverra par courrier la date de rentrée ainsi que le calendrier d'alternance 2023/2024.